Image not found or type unknown

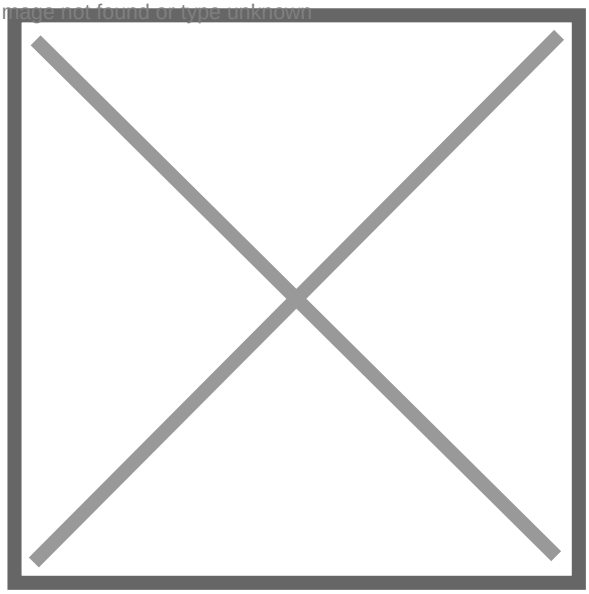

Abandon de poste employeur ne me licencie pas

Par **many06**, le **02/10/2014** à **08:20**

Bonjour
Jai fait un abandon de poste le 19 mai 2014 jai recu de la part de mon employeur deux lettre dont une en AR pour avertissement pour abandon de poste depuis je nai plus de nouvelles de mon employeur cela fait 6 mois que faire? Jai meme envoyer mon conjoint recuperer mes papiers puis la patronne lui a bie presicer quil fallait que je demissionne. Que faire sachant quil y a eu beaucoup de probleme dans lentreprise, il y aurait a ce quil parait des ecoutes audio, on til ce droit.? Jetais en arret maladie pendant 4 jours a mon retour dans lentreprise elle ma convoquer dans son bureau pour me demander comment cetait passer mon week end alors que jetais malade, aussi dans le parking au vue de la relation de mon employeur vis a vis du voisinage je presice une cite juste au dessus donc resultat il mon crever les pneu, je me fessait agressee avec des projectiles a toute heure,et par dessus tout la patronne me parlait sans respect devant les clients, meme plusieurs filles venant faire des essais etait parti en pleurant du fait de la pression que cest employeur font. Avez vous une solution? Merci davance pour vos reponses

Par **Lag0**, le **02/10/2014** à **08:24**

Bonjour,
L'employeur n'a aucune obligation de vous licencier. Il peut vous garder dans ses effectifs autant de temps qu'il le souhaite et pendant ce temps, vous ne pouvez ni toucher le chômage, ni reprendre un autre emploi (puisque toujours sous contrat).

Par **alterego**, le **02/10/2014** à **19:43**

Bonjour,

Pourquoi voudriez-vous qu'il vous licencie quand son intérêt est de vous laisser dans vos certitudes et vos erreurs pour ne pas écrire autre chose ?

L'employeur n'a rien à remettre à votre conjoint.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés